



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

PRIMATURE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

**SEANCE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

MARDI 08 SEPTEMBRE 2026

**PAR
AHMADOU ALHAMINOU MOHAMED LO,
PREMIER MINISTRE**

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames et Messieurs les Présidents de groupes
parlementaires,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement,
Excellences, Mesdames et Messieurs les membres
du corps diplomatique,
Vénérés guides religieux et coutumiers,
Chers compatriotes du Sénégal et de la Diaspora,
Chers hôtes qui vivez parmi nous,**

En application de l'article 55 de la Constitution, je viens devant notre Auguste Assemblée prononcer la Déclaration de politique générale du Gouvernement à la suite de ma nomination à la fonction de Premier Ministre, le 25 mai 2026, par Son Excellence, Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République du

Sénégal, suivie de la formation du Gouvernement le 1^{er} juin 2026.

Je me présente devant la Représentation nationale avec gravité, et en pleine connaissance de ce que ce Haut lieu représente dans notre Constitution : c'est ici que la volonté du peuple devient la loi ; dans le strict respect de cette Constitution, dans sa lettre comme dans son esprit, par tout détenteur d'un pouvoir qu'elle lui confère ; dans la plénitude du respect de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; **sous l'œil vigilant de ceux qui nous ont fait dépôt de leur confiance et les seuls à pouvoir nous demander des comptes : Le Peuple souverain !**

J'ai tenu à réserver la primeur de ma prise de parole publique et solennelle à notre Représentation nationale depuis ma prise de fonction. **C'est cela ma philosophie : l'esprit républicain en toutes circonstances !**

A l'entame de mes propos, je voudrais tout d'abord exprimer **ma profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye, Président**

de la République, qui m'a fait l'honneur de me confier la conduite de l'action gouvernementale.

Mon profond respect à la représentation nationale toute entière, majorité comme opposition, dont je sollicite aujourd'hui l'attention et, sur bien des dossiers dans la conduite de l'action gouvernementale, un esprit républicain et chevaleresque.

Mes salutations déferentes à celui qui m'a précédé à la Primature, Monsieur Ousmane Sonko, et que le choix des députés a porté à la présidence de cette Assemblée.

Mes salutations déferentes à nos guides religieux et coutumiers qui m'ont accueilli partout où je suis passé pour une visite de courtoisie, par leurs conseils, recommandations et prières, tous tournés vers l'unité, la stabilité et le bien-être du peuple.

Honorables députés,

Je voudrais dans ces moments solennels, **clamer haut et fort ma fierté d'appartenir à ce peuple sénégalais si singulier** : fin d'esprit, croyant, attaché à la famille et à la paix, solidaire dans la joie comme dans l'épreuve ;

libre d'esprit dans les moments cruciaux de choix ; attaché à la démocratie et à la liberté d'opinion ; traversé hélas de doute et de méfiance vis-à-vis de la chose publique, de plus en plus enclin au clivage politique extrême et à la violence verbale.

En ces moments solennels, **ma pensée à tous ceux d'entre ce peuple qui souffrent pour des raisons diverses** : nos jeunes, diplômés, ou non diplômés ou apprenants, en quête d'un premier emploi, impuissants devant leurs propres besoins et ceux de leurs parents ; les malades sans prise en charge adéquate ; les personnes avec un handicap ; la mère devant son enfant malnutri ; la femme enceinte qui risque de mourir en donnant la vie ; le père ou la mère de famille qui, à cet instant précis, n'a pas encore réuni de quoi préparer le repas de midi ; les retraités avec une pension très modique ; ceux qui pataugent et cuisinent ou dorment dans des maisons inondées ; les salariés qui commencent à compter, dès chaque début de mois, combien de jours de dépenses leur salaire tiendra ; le travailleur de l'informel qui arpente la chaussée en cherchant de quoi couvrir sa dignité ; la femme rurale

qui revient du puits après tant d'efforts pour puiser de l'eau ; le parent d'élève qui se demande ce qu'il adviendra de son enfant quittant l'école dès le cycle primaire, à l'avenir déjà incertain ; l'agriculteur, le pêcheur et l'éleveur actuellement exposés aux intempéries pour gagner leur vie ; à nos forces de défense et de sécurité parfois loin de leurs familles, veillant nuit et jour sur notre sécurité au péril de leur vie ; au sénégalais de la Diaspora dans la précarité, tiraillé entre le retour au pays et une vie stressante à l'étranger ; aux jeunes qui mettent en jeu leur vie dans l'océan pour un eldorado souvent imaginaire ; enfin, à tous ceux qui sont depuis fort longtemps en détention à titre provisoire, en prison, sans la moindre information sur quand démarrera l'instruction de leurs dossiers !

Nous devons penser à toutes ces personnes en ce moment solennel ; à ce million de ménages sénégalais reconnus statistiquement comme vulnérables, correspondant à environ 8 millions de personnes, soit 40% de la population !

Voilà la réalité, la vraie, de notre pays qui doit s'afficher sous les yeux de ceux qui nous regardent, résonner

dans les oreilles de ceux qui nous écoutent, s'incruster dans les esprits et les cœurs de tous ceux qui nous suivent.

Pensons à ces personnes avant de poser chacun de nos actes, de prononcer une parole, surtout dans le contexte que nous vivons aujourd'hui. Ce sont nos « *nawle* », nos égaux en droits et devoirs, en usufruit de ce que la Nation produit. Ce sont nos mandants premiers !

Monsieur le Président Ousmane SONKO,

Vous me permettez de m'adresser un instant à vous.

Mes souvenirs me ramènent à ce jour du mardi 2 avril 2024, à l'heure de la coupure d'une journée de jeûne du Ramadan 1445 harassante au Palais de la République, celle de la prestation de serment du 5^{ème} Président de la République du Sénégal. Celle où je vous rencontrais, pour la première fois, vous et le Président ; cette journée où je répondais à l'appel de ma nation pour une consultation à un poste ministériel pendant que j'occupais, depuis soixante-un (61) jours, le prestigieux poste de Secrétaire général de la BCEAO, soit le 1^{er} fonctionnaire dans l'ordre hiérarchique des agents du

Siège et des huit Etats membres de la Banque Centrale ; le 4^{ème} en rang protocolaire après le Gouverneur et les deux Vice-Gouverneurs de cette Institution ; cette consultation s'est terminée par ma phrase suivante au moment de vous quitter : **« si vous ne trouvez pas meilleur que moi au poste de Secrétaire général du Gouvernement, je suis prêt pour le sacerdoce à vos côtés, en patriote ! »**.

J'ai donc servi à vos côtés d'avril 2024 à avril 2025, comme Ministre, Secrétaire général du Gouvernement. **Je sais donc, de première main, quelle charge vous avez portée et quel chantier vous avez ouvert.** Le Référentiel national de transformation systémique « Sénégal 2050 », le socle de ma Déclaration de Politique générale de ce matin est mon seul « CAP » : la Vision de ce référentiel a été inspirée par le programme électoral « Diomaye Président » ; vous l'avez fait traduire en un « Référentiel », sous l'autorité du Chef de l'Etat par une équipe que j'ai coordonnée ; l'équipe technique de la Primature, sous ma direction, a supervisé le démarrage de sa déclinaison en un Masterplan ; en ma qualité de Ministre d'Etat auprès du

Chef de l'Etat, en charge de l'Agenda Sénégal 2050, du 30 avril 2025 au 24 mai 2026, j'ai assuré la finalisation du Masterplan et la structuration du pilotage stratégique du Référentiel.

Honorables députés

Je n'ai pas l'ambition de revoir quoi que ce soit dans la mise en œuvre des orientations de la Vision « d'un Sénégal souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes ». Le Cap sera maintenu, avec un changement de méthode inspiré de ma longue carrière professionnelle ; **cette méthode que j'ai déjà mise à votre service** en ma qualité de Secrétaire général du Gouvernement et que vous avez louée dans vos premiers mots de Président de cette auguste Institution : « *Compétence, acharnement dans le travail, rigueur, dévouement* ».

Il y a du reste, dans l'image que nous offrons ce jour, quelque chose qui honore notre démocratie : un chef de Gouvernement présent, devant son prédécesseur, devenu « *premier* » des députés pour une Déclaration de Politique générale. C'est bien cela ; au Sénégal, les institutions priment sur les dirigeants, et l'État continue

de fonctionner et d'avancer quand les dirigeants changent de place. À travers vous, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, je veux saluer tous ceux qui, avant nous, ont présidé aux destinées de ce pays ou conduit son gouvernement. On peut discuter leurs choix dans l'exercice de leurs fonctions ; la démocratie est ainsi faite. **Nul ne peut leur retirer ceci : le Sénégal qu'ils nous ont transmis est demeuré debout, uni et libre.** Dans notre sous-région, cela n'a jamais été une évidence. Rendons grâce à Dieu.

Il ne s'agit pas à chaque alternance, de gouverner en recréant le monde. En effet, chaque génération de dirigeants reçoit un ouvrage inachevé, avec certes ses murs solides mais subissant l'usure du temps, par l'usure du pouvoir. Sa responsabilité est double : consolider ce qui tient, réparer sans attendre ce qui menace de céder tout en faisant évoluer l'ouvrage pour l'adapter aux défis du temps. Le procès permanent du passé est certes utile, mais doit surtout servir à identifier les erreurs et manquements pour que cela ne se répète plus jamais !

Honorables Députés,

Vous ne m'avez guère vu sur les estrades. Ma vie s'est faite ailleurs. Elle a commencé à Louga, dans le *Daara* familial, où j'ai appris le Coran avant d'apprendre à compter. **C'est là que me furent transmises les vertus de notre société auxquelles je me tiens encore** : la crainte de Dieu, le goût de l'effort et les vertus sociales sénégalaises (*NGOR, JOM, KERSA, MUÑ, SUTURA*).

Puis vint le Prytanée militaire Charles N'Tchoréré de Saint-Louis, creuset d'excellence et d'intégration africaine. J'y suis entré enfant, j'en suis sorti citoyen sénégalais et africain. Dans cette école militaire, **on m'a enseigné que la patrie n'a rien d'abstrait** : elle a le visage de chaque compatriote que l'on s'engage à protéger. J'y ai appris la discipline, qui est avant tout un respect dû aux autres, et **l'esprit de corps, qui fait passer le « NOUS » avant le « JE »**. J'y ai appris surtout le devoir, qui commande de servir même lorsque personne ne vous regarde. Notre devise disait le reste : *« Savoir pour mieux servir »*. Le mérite et l'effort n'y valaient rien s'ils ne revenaient pas à la Nation. Oui, *« Commander, c'est Obéir »*.

Enfin, de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), où j'ai accumulé 40 ans d'expérience professionnelle, j'ai retenu qu'une monnaie ne se décrète pas, que la confiance met des années à se construire et un seul matin à se perdre, et que les chiffres finissent toujours par avoir raison des discours.

Voilà d'où je viens. Je n'en tire aucune vanité : j'y vois seulement **l'explication de ma manière de travailler, sans bruit inutile ni promesse gratuite**, avec le souci constant de ce que coûte à long terme, voire à court terme, une inflation non maîtrisée, un déficit courant de la Balance des paiements structurellement élevé, une monnaie non alignée à ses fondamentaux, un secteur bancaire moribond. Une connaissance fine également de la vertu de l'intégration économique et monétaire et de l'économie politique internationale et de son impact sur une petite économie ouverte comme le Sénégal qui encaisse de plein fouet tous les chocs.

Honorables Députés,

Je ne viens pas vous annoncer une autre vision pour le Sénégal. **La constante est le Référentiel national de transformation systémique « Sénégal 2050 » !** Les

politiques publiques portées par le Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, conduites et coordonnées par l'ancien Premier Ministre, Ousmane SONKO, aujourd'hui par moi-même, demeurent le seul CAP pour « Un Sénégal souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes » à l'horizon 2050.

Notre représentation nationale, Honorables députés, a plébiscité cette Vision à l'occasion de la Déclaration de Politique générale de l'ancien Premier Ministre, et ci-devant Président de l'Assemblée nationale, le vendredi 27 décembre 2024, huit (08) mois et 25 jours après sa nomination. J'ai été un acteur central de la préparation de cette DPG dont j'ai coordonné l'élaboration en qualité de Ministre, Secrétaire général du Gouvernement. Je ne suis donc pas en territoire inconnu !

Rien ne change donc, dis-je ! Le CAP sera maintenu !

Qu'est ce qui changera donc ? Juste la méthode de conduire et de coordonner les politiques publiques matérialisées par les projets et réformes de l'Agenda Sénégal 2050.

Honorables Députés,

Je viens donc vous dire comment nous tiendrons la promesse du Sénégal que le peuple a librement choisi. Je vais vous parler du Sénégal tel qu'il est réellement aujourd'hui, tel qu'il sera demain, s'il plaît à Dieu, au travers de nos actions et ce que cela demande comme posture.

J'articulerai mon intervention autour des quatre (04) parties :

- (i) Sous le Cap que nous maintenons, les défis à surmonter ;
- (ii) Comment poursuivre le redressement du pays, tout en impulsant et accélérant l'ambition d'un Sénégal souverain, juste et prospère, ancré dans des valeurs fortes ;
- (iii) Les projets catalytiques qui porteront cette vision, avec un secteur privé fort ;
- (iv) La boussole qui guidera notre action à la tête du Gouvernement, par la méthode et l'intelligence collective

Je vous parlerai sous le sceau d'un serviteur de Dieu, Le Tout-Puissant, qui se veut humble, qui ne donne pas de faux témoignages, qui se veut strict dans l'équité, témoin pour Dieu, qui tient à ne pas suivre les passions afin de ne pas dévier de la justice ; pleinement conscient qu'il rendra compte un jour, à Dieu, Le Tout-Puissant, de tous ses actes et paroles, y compris ce que je vous dirai aujourd'hui.

I. LE CAP SERA MAINTENU SOUS D'ÉNORMES DÉFIS

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

Honorables Députés,

En mars 2024, **le peuple sénégalais a choisi la rupture**. Ce choix a pris corps dans un référentiel : la Vision Sénégal 2050, notre Agenda national de transformation, décliné dans le Masterplan décennal 2025-2034 et dans la Stratégie nationale de développement 2025-2029.

Le CAP appartient donc à la Nation qui l'a fixé, tant que le Peuple n'aura pas choisi une autre voie. Ma première annonce sera donc **une annonce de constance**, et je la fais solennellement devant vous : ce Gouvernement maintiendra le Cap.

A cet égard, les Sept (07) ruptures annoncées dans la précédente Déclaration de Politique générale de mon prédécesseur, ci-devant Président de l'Assemblée nationale, demeureront la fondation de ce Cap. Je tiens à les rappeler ici, car elles sont la charte de travail de l'État :

- **Premièrement, « le Retour de l'Ambition »** : croire en nous-mêmes et bâtir par nous-mêmes, au lieu d'attendre notre salut de l'extérieur ;
- **Deuxièmement, « Une logique de vision et de planification à long terme »** : gouverner pour une génération, et non pour une élection ;
- **Troisièmement, « Passer d'une logique de dépense à une logique de résultat et d'impact »** : dépenser mieux plutôt que dépenser plus, parce qu'un budget ne vaut que par ce qu'il change dans une vie ;
- **Quatrième rupture, « d'une logique de gestion partisane à une logique de participation citoyenne »** : placer le pays au-dessus d'un camp ! placer le pays au-dessus du ressentiment même légitime ! placer le pays au-dessus du passé douloureux à responsabilité inextricable !
- **Cinquième rupture**, porter la décision au plus près des territoires ;

- **Sixième rupture, l'équité et la justice**, « sans faiblesse coupable, ni cruauté inutile », en somme rendre compte en toute circonstance ;
- **Septième rupture, travailler inlassablement pour une administration moderne et performante**, en d'autres termes bâtir un État qui sert, et non un État qui se sert.

Au total, les principes de rupture qui ont fondé le programme électoral « DIOMAYE PRESIDENT », qui ont été endossés et mis en œuvre par toute une équipe autour du précédent Chef de Gouvernement, **sous la supervision lucide, l'œil averti et l'esprit pragmatique du Chef de l'Etat**, seront maintenus et renforcés dans l'efficacité et la célérité.

Honorables Députés,

La Vision Sénégal 2050 a été bâtie sur la base du diagnostic stratégique de l'état du pays à l'avènement du nouveau régime avait ainsi synthétisé ces défis : **sortir du cercle vicieux des dépendances économiques et sociales ainsi que de la vulnérabilité.**

Après presque 30 mois de pouvoir de la nouvelle administration, **les lignes ont certes bougé, mais à un rythme particulièrement lent** du fait des obstacles structurels auxquels fait face tout pays en développement, petite économie ouverte à forte démographie.

Gouverner ne consiste pas à nier les obstacles ou contraintes, mais à les nommer avec précision pour les franchir avec méthode.

J'en distingue sept (07), dans l'ordre d'acuité, dont la levée ou non structurera l'action publique au cours des mois et des années à venir.

La première contrainte est le contrat social, cet accord moral et politique du plein désir et de la volonté sans faille de vivre ensemble dans une Nation. Aucune réforme ne réussira sans la confiance de la Nation, sans l'adhésion des citoyens, sans la loyauté des acteurs sociaux, sans le sens de l'effort partagé, sans un Etat exemplaire.

La deuxième contrainte est financière. Dans un environnement de financement devenu plus exigeant, où la confiance doit être reconquise chaque jour, il nous

faut restaurer la crédibilité du Sénégal, conclure les partenariats nécessaires, mobiliser davantage de ressources endogènes, et choisir avec rigueur les investissements qui créent réellement de la valeur.

La troisième contrainte touche au dividende démographique. Notre population est jeune et le restera longtemps (50 % âgés de moins de 19 ans et 75% âgés de moins de 35 ans). Cette jeunesse est notre première richesse, mais elle n'est un avantage que si nous la formons, la soignons et l'employons au rythme où elle arrive sur le marché du travail ; faute de quoi elle devient une surcharge, puis une colère. La fenêtre est étroite : une génération, pas davantage.

La quatrième contrainte est d'ordre administratif et institutionnel. Trop de projets ont souffert d'une préparation insuffisante, de délais excessifs, de chaînes de décision interminables et d'un suivi défaillant. Trop souvent, l'intention a précédé la structuration et l'annonce l'exécution. Nous y remédierons par la mise en application immédiate de réformes profondes des méthodes d'élaboration, de mise en œuvre, de pilotage et d'évaluation des projets et programmes. La marque

majeure de cette approche est, d'une part, la culture de l'impact et de résultat sur la vie des populations et, d'autre part, l'efficacité opérationnelle de l'Administration au travers de l'approche « Processus ». Ces deux chantiers ont été impulsés et finalisés dans ma fonction précédente de Ministre d'Etat en charge de l'Agenda Sénégal 2050.

La cinquième contrainte relève des risques climatiques. Notre pays évolue dans un environnement semi-aride avec une économie agro-sylvo-pastorale trop dépendante des précipitations, en dépit de ressources en eau fluviale et souterraine importante. Il fait face à une exposition continue et croissante à la hausse des températures et une élévation du niveau de la mer. L'environnement marin et côtier est menacé par des pollutions de toutes sortes avec des risques notables sur l'économie bleue. Rien de durable ne se fera sans la maîtrise des risques climatiques.

La sixième contrainte est l'environnement des affaires. Le Sénégal fait face à une certaine incapacité d'émergence d'un secteur privé national fortement capitalisé, en mesure de compétir ou de s'associer de

manière équilibrée avec l'investissement direct étranger. Nous avons besoin d'avoir des champions dans la grande comme dans la petite et moyenne entreprise. Nous avons l'obligation de faire jouer à l'artisanat un rôle important dans le tissu des PME-PMI. Mais, nous devons également, avec lucidité, au regard de la faiblesse de l'épargne nationale, aménager un cadre des affaires attractif pour l'investissement direct étranger dans les secteurs à haut potentiel de valeur ajoutée ou d'emplois, avec une approche systématique de Joint-Venture et de Partenariat Public-Privé.

La septième contrainte est géostratégique. Notre pays évolue dans un environnement international d'une très grande volatilité ainsi que dans un environnement régional traversé de tensions, de recompositions et d'incertitudes. Le Sénégal doit rester un pôle de stabilité, un espace de dialogue, un acteur de paix pour engranger le « dividende démocratique » qu'il est en droit de réclamer après trois alternances démocratiques en vingt-quatre (24) ans. **Sous-estimer les ressorts de l'économie politique dans les relations internationales dessert la dynamique de**

souveraineté d'une petite économie ouverte.

L'histoire nous enseigne que les pays qui ont réussi à y accéder pleinement ont su manœuvrer adroitement, jouant le temps de l'accumulation de richesse et de savoir-faire, pour aboutir au choix de partenariats équilibrés et défendre leurs intérêts en position de force par du soft power et du hard power le cas échéant.

Ces sept contraintes ne sont pas des prétextes à la prudence. Elles sont la matière même de notre responsabilité. Elles disent la hauteur de la tâche et la gravité du mandat. Elles disent aussi que **ce Gouvernement se conduira par la lucidité, en faisant valoir l'éthique de la responsabilité sous le strict encadrement de l'éthique de la conviction.**

II. POURSUIVRE LE REDRESSEMENT DU PAYS, TOUT EN IMPULSANT ET ACCÉLÉRANT L'AMBITION D'UN **SÉNÉGAL SOUVERAIN, JUSTE ET PROSPÈRE**, ANCRÉ DANS DES VALEURS FORTES

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,

J'en viens aux engagements, **nos engagements du programme « Diomaye Président », à actif et passif commun d'avril 2024 à mai 2026.** Ces engagements ont été déclinés dans la Vision Sénégal 2050 et son Masterplan décennal 2025-2034.

Oui, le CAP sera maintenu pour nos engagements, la méthode revue cependant, à la lumière dialectique de l'éthique de la responsabilité.

Cette dialectique de **l'éthique de la responsabilité politique** explique assurément certaines divergences au cours des derniers mois : **l'arbitrage entre principes purs et la réalité mouvante** de situations préjudiciables aux intérêts du Sénégal.

La méthode de mon Gouvernement se fondera sur **l'éthique de la conviction** chère à Son Excellence le Président de la République Bassirou Diomaye Diakhar

FAYE. Mais, il usera de **l'éthique de la responsabilité**, c'est-à-dire la **fine analyse des conséquences des actes posés**, sur le quotidien des sénégalais et sur la bonne marche de l'économie et nos relations internationales.

Le regretté juge Kéba Mbaye a eu à nous éclairer sur l'importance de l'éthique dans la société contemporaine à l'occasion de sa mémorable Leçon inaugurale en 2005 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Plus de vingt (20) ans après, ce discours n'a pas pris une ride.

Le théologien Martin Luther (1483-1546) martelait ceci dans une célèbre sentence concernant l'arbitrage entre l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité : *« je ne peux pas faire autrement, je m'arrête ici »*.

L'Islam, le Christianisme et les religions traditionnelles insistent tous sur le fait que **l'autorité politique est une charge sacrée, un dépôt**. Le leader est un garant moral qui doit faire preuve d'intégrité, d'écoute et de sacrifice.

Ces engagements, je les formulerai à partir de la vie concrète des Sénégalais, car c'est là, et nulle part ailleurs, que se juge la valeur d'un gouvernement.

Le juge Kéba Mbaye, je le cite à nouveau, avait fait une saillie dans son discours en recevant en 1981 la prestation de serment du Président de la République Abdou DIOUF, « *Les sénégalais sont fatigués* ». Quarante-cinq années après, cette saillie est intacte.

Voilà l'essentiel autour duquel les sénégalais doivent rivaliser en analyse et proposition. L'essentiel est là ! Pas dans des débats autres ! Les attentes des sénégalais sont précises, légitimes et atteignables.

Mon Gouvernement s'engage d'abord sur deux domaines majeurs qui constituent des prérequis d'une action publique efficace et transparente dans le contexte si particulier de notre cher pays :

- ✓ Le redressement des comptes publics
- ✓ La confiance en un Etat de droit.

Je formule également l'engagement résolu de mon Gouvernement à réaliser les transformations systémiques visées par la Vision Sénégal 2050, dans les trois domaines d'impact suivants :

- ✓ d'abord, l'amélioration, mois après mois, des conditions de vie des Sénégalaises et des Sénégalais ;
- ✓ ensuite, le renforcement, jour après jour, de l'équité sociale et territoriale, dans l'esprit du Jub, Jubal, Jubanti ;
- ✓ enfin, la consolidation, année après année, de la souveraineté nationale dans toutes ses dimensions.

PREMIER ENGAGEMENT : LE REDRESSEMENT DES COMPTES

PUBLICS

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Un gouvernement qui demande à être jugé sur ses résultats doit d'abord dire d'où il part. Voici donc l'état du pays, tel que les chiffres et les faits le donnent à voir.

LA VÉRITÉ DES COMPTES ET LE REDRESSEMENT ENGAGÉ

Notre pays revient de loin. Les audits engagés dès 2024 et les travaux de la Cour des comptes ont établi ce que personne ne peut plus contester plus sérieusement : des déficits et un endettement sans commune mesure avec les chiffres déclarés pendant des années. À la fin de 2024, la dette du secteur public consolidée s'établissait autour de 132 % du produit intérieur brut, soit plus de 23 500 milliards de francs CFA. Le déficit de l'exercice a été réévalué à 13,7 % du PIB.

Aujourd'hui, notre endettement reste encore élevé, la croissance hors hydrocarbures en berne (2,2% en 2025), le déficit budgétaire (6,4% en 2025) en reflux notable certes, mais **au prix de renoncement à des**

investissements publics sociaux et productifs et d'énormes difficultés à résorber le stock d'arriérés de paiements intérieurs avec les conséquences sur la viabilité de beaucoup de PME-PMI et l'emploi dans les grandes entreprises. Le Plan de Redressement Economique et Social (PRES), « Jubbanti Koom » 2025-2028, d'une ambition de 6.166 milliards FCFA, peine à délivrer toutes ses promesses, qui sont pour l'essentiel des mesures structurelles, à savoir le recyclage d'actifs (1.091 milliards), le financement endogène (1.352 milliards), la réduction de la taille de l'Etat (50 milliards), la mobilisation de ressources domestiques (2.111 milliards) ainsi que les recettes fiscales générées par le Plan (1.062 milliards). A fin août 2026, la mobilisation de ressources domestiques notamment fiscales s'est élevée à 172,5 milliards pour un objectif de 303,3 milliards, soit un taux de réalisation de 56,9%.

La dissimulation statistique n'a pas seulement faussé des tableaux. Elle a renchéri notre signature et fermé des guichets. Chaque Sénégalais en a payé le prix dans les taux auxquels son pays emprunte et les

plus vulnérables par des lenteurs dans le processus d'appui en protection sociale.

Dans ce contexte, hélas, le choc de la guerre survenue le 28 février 2026, entre l'Iran d'une part, les Etats-Unis et Israël d'autre part, a remis en cause, le redressement de nos agrégats économiques.

Dans un tel contexte, les sénégalais ont droit à la clarté et à l'honnêteté ! Petite économie ouverte, affectée par tout choc exogène, devons-nous nous engager dans une fuite-en-avant sans issue !

Si rien n'est fait, nous rentrons dans un cycle si bien connu au Sénégal de « ***Suul bu kii ; suli bu kii*** », en d'autres termes, rouler l'endettement à des conditions de plus en plus sévère. A titre d'illustration, les taux de rendement sur le marché secondaire des obligations à échéances **2028 (libellées en EUR), 2033 (en USD), 2037 (EUR) et 2048 (USD) s'affichent à des niveaux particulièrement élevés.** Ces obligations ont perdu la moitié de leur valeur faciale depuis la cristallisation de la crise de nos finances publiques. Les agences de notation nous classent aujourd'hui parmi les pays à

risque très élevé de défaut de paiement, après une dégradation de 5 niveaux.

Ce cycle conduit à **mettre en péril les capacités de l'Etat à honorer ses obligations** vis-à-vis des salaires, des autres dépenses courantes et du plus petit projet. **C'est cela l'ajustement réel, qui conduit fatalement à une impasse !**

L'arbitrage est simple !

Premièrement : un Etat comme le nôtre, à l'instar de tous les pays en développement subit de plein fouet ce que les économistes appellent le « péché originel » à savoir l'incapacité à s'endetter dans sa propre monnaie, que cette monnaie soit en parité fixe ou flexible !

Deuxièmement : notre épargne nationale, privée et publique confondues (24% du PIB en 2026), est loin de couvrir nos besoins d'investissements publics et privés (31% du PIB), soit 7 points de pourcentage de croissance (plusieurs centaines de milliards) que nous devons impérativement chercher à l'étranger. Oui nous parlons d'investissement, que d'aucuns sont tentés de comparer aux transferts de notre Diaspora, certes importants (2.642 milliards estimés en 2025) mais dont

la quasi-totalité est orientée vers les dépenses courantes.

Aucun pays du monde ne vit plus en autarcie. L'épargne internationale est sollicitée par une écrasante majorité des pays dans le monde pour financer leurs politiques publiques. **L'ambition d'un financement « endogène » reste confrontée aux limites propres de l'épargne nationale.** Le financement endogène ne se décrète pas, **il se construit au fur et à mesure qu'un pays accumule de la richesse.** Le Sénégal n'en est pas encore là ! Ses urgences sont dans le rattrapage du déficit des infrastructures sociales de base, la mobilisation du potentiel de recettes qui échappent encore à l'impôt par un élargissement de la base fiscale, la réduction d'un chômage endémique et j'en passe. Donnons donc la pleine mesure à la mobilisation optimale de l'épargne nationale, certes, mais donnons-nous l'environnement des affaires nécessaire pour continuer à capter l'épargne internationale ! Pour l'anecdote, la Chine détenait un peu plus de 633,4 milliards USD de bons du Trésor américains en juin 2026 soit environ 339.000 milliards FCFA ! Elle en

détenait même plus du double, en record historique en novembre 2013.

Donc l'arbitrage est simple, **un cadre macroéconomique attractif est impérieux et urgent, sous notre souveraine décision et dans le seul intérêt du peuple sénégalais.**

Honorables députés

Ce panorama est loin de nous tétaniser !

Le Sénégal dispose d'atouts considérables pour passer d'un statut de pays à profil d'endettement parmi les plus dégradés dans le monde, à celui qui a été virtuellement le sien, avant la découverte de la dette dite cachée.

IL NOUS FAUT DONC RENOUER AVEC LA COMMUNAUTE FINANCIERE INTERNATIONALE DES RELATIONS OBJECTIVES ET COHERENTES.

Nos relations avec le Fonds monétaire international

Sur nos relations avec le Fonds monétaire international, les Sénégalais ont droit à la clarté.

Tout d'abord, je voudrais relever la perception non conforme à la réalité sur cette Institution dont le Sénégal est membre au même titre que 190 autres pays. J'invite

les sénégalais à la lecture des Statuts du FMI adoptés en 1944 à Bretton Woods (New Hampshire) et entrés en vigueur le 27 décembre 1945, à la fin de la guerre. Plusieurs modifications ont été ensuite apportés à ces Statuts par le Conseil des Gouverneurs où siège le Ministre chargé des Finances du Sénégal avec les représentants des autres pays membres.

Les buts du FMI sont clairement indiqués à l'article premier de ses Statuts : promouvoir la coopération monétaire internationale ; faciliter l'accroissement du commerce international et ce faisant la croissance et l'emploi ; promouvoir la stabilité des changes en évitant les dépréciations concurrentielles ; donner confiance aux Etats membres en mettant les ressources générales du Fonds à leur disposition moyennant des garanties adéquates pour corriger des déséquilibres de balance des paiements.

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI exerce une surveillance sur les Etats qui doivent lui fournir les informations nécessaires à cette surveillance.

Voilà la réalité de cette Institution, loin des fantasmes !

Que vous ayez des problèmes de dettes ou non, que vous soyez un pays comme les USA, la Chine, la France, la Côte d'Ivoire, ou le Sénégal, cette surveillance est obligatoire et obligée.

Honorables députés

Conclure un programme avec le FMI n'est pas une obligation, mais les conséquences sont incommensurables de s'en passer lorsqu'on traverse des difficultés financières non structurelles sans solution endogène performante et rapide ! Le FMI est la seule institution habilitée à délivrer un avis sur la trajectoire macroéconomique d'un pays et la soutenabilité de la dette !

Le programme précédent du Sénégal avec le FMI a été interrompu par la découverte des données erronées transmises par le passé, un cas dont l'ampleur, aux dires même de l'institution, est sans précédent. Ce dossier a été traité comme il devait l'être : les chiffres ont été rétablis, les insuffisances à l'origine des écarts totalement ou en cours de correction.

Les discussions sur un nouveau programme, axé sur l'investissement et la transparence, ont abouti le 1^{er}

septembre 2026 à un accord technique avec les Services du FMI

Honorables députés

Que dit cet accord ? Que des mesures rationnelles de gestion « en bon père de famille » à prendre en entreprenant des réformes pour :

- rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette ;
- réduire les vulnérabilités budgétaires et extérieures ;
- accroître les dépenses sociales ;
- soutenir une croissance durable tirée par le secteur privé.

Qu'allons nous prendre comme engagements dans le Mémoire de politique économique et financière 2026-2029 ?

Quelles sont les contreparties du programme à conclure avec le FMI ? Rien qui ne soit dans l'Agenda Sénégal 2050, rappelons-le lui-même dérivé du programme « Diomaye Président » avec comme tête de pont le parti PASTEF

Honorables députés

Revisitons les pages 18 à 22 de ce Programme présidentiel qui a mis le focus sur les points suivants : la compétitivité, le capital humain, l'équité social, l'aménagement durable du territoire et la bonne gouvernance. Rien qui nous soit dicté ! **Rien que de la rationalité économique** : la mobilisation des recettes additionnelles au travers principalement du Plan de Redressement Economique et Social (PRES), le ciblage des subventions en les limitant à ceux qui en ont besoin, le renforcement de la protection sociale des populations vulnérables, la réduction des exonérations fiscales, la rationalisation des dépenses publiques, la bonne gouvernance des ressources publiques, la politique efficiente de gestion de la dette publique. **Voilà les fameuses conditionnalités que nous nous sommes imposées dans le programme présidentiel de notre régime.** Qu'est-ce qu'on a concédé contre les intérêts du Sénégal ? RIEN !!

Honorables députés

Que dira le Mémoire en matière de mobilisation de ressources ? Rien que ce qui est contenu dans le PRES, Jubbanti Koom, supervisé par l'ancien Premier Ministre Ousmane SONKO, à savoir de nouvelles mesures de politique fiscale : foncier et immobilier, environnement, audit des grands contribuables, marquage fiscal, digitalisation des procédures douanières, taxation des prestations de services numériques étrangers. Nous allons poursuivre l'application du PRES, après l'avoir évalué pour le recentrer vers plus d'efficacité.

Honorables députés

Que dira le Mémoire en matière de rationalisation des dépenses publiques ? Que ce qui est déjà dans la Circulaire du Premier Ministre Ousmane SONKO n°00754/PM/CAB/DC du 19 juin 2024 relative aux lignes directrices pour une rationalisation des dépenses.

La nouvelle Stratégie 2027-2029 de rationalisation des dépenses publiques, qui actualise celle sur la période 2025-2027, est en cours de finalisation. Trois (03) axes structurent cette stratégie :

- (i) la maîtrise de la masse salariale : maîtrise des effectifs par remplacement strict des départs à la retraite, plan de recrutement annuel rigoureux des ministères et institutions ;
- (ii) l'optimisation des dépenses de biens et services et des transferts : rationalisation des dotations de carburant, d'entretien de véhicules, de missions, mutualisation des achats, généralisation de la comptabilité matière, réforme de l'énergie, gouvernance du secteur parapublic) ;
- (iii) le renforcement de l'efficacité des investissements publics : renforcement du cadre de gestion des projets financés sur ressources extérieures, réduction des transferts en capital, amélioration de la programmation de l'exécution budgétaire des investissements.

La rationalisation du secteur parapublic se poursuivra. Ce dossier a été du reste présenté à la réunion du Conseil des ministres par l'ancien Premier Ministre, le 04 mars 2026. Il s'agira notamment de la

suppression de 19 agences, de la fusion de 7 structures en 3 entités, du repositionnement stratégique de 10 entités. Le travail sera parachevé au plus à fin novembre 2026 avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Un Comité interministériel de pilotage sera mis en place sous ma direction.

Il sera soutenu par l'actualisation et le renforcement de la **Doctrine de Gestion du Portefeuille de l'Etat**, axée autour de l'optimisation opérationnelle, la rentabilité et la génération de recettes et le pilotage des sociétés en difficultés.

Honorables députés

Que dira le Mémoire de politique économique et financière concernant les subventions ?

Voudrions-nous continuer à dépenser environ 800 milliards de subventions au carburant qui seront captées à 65% par les 20% de ménages les plus aisés ? Ou au contraire faire payer le véritable prix à ces ménages aisés et rediriger une partie de la subvention vers la Bourse nationale de sécurité familiale ? Assurément oui !

A cet égard, la stratégie de réforme des subventions à l'énergie, cordonnée par un Comité interministériel placé sous mon autorité, reposera sur trois principes : (i) une réduction graduelle, prévisible et différenciée de la charge de la subvention selon les produits ; (ii) une protection ciblée, déployée préalablement ou concomitamment aux ajustements ; et (iii) une gestion budgétaire transparente excluant toute accumulation de nouveaux arriérés.

Mon Gouvernement entend ramener, d'ici 2029, le coût total des subventions énergétiques à un niveau n'excédant pas 1% du PIB par an. Le gaz butane destiné aux usages domestiques, en particulier les petits conditionnements, sera préservé. Pour l'électricité, la subvention sera recentrée sur les faibles consommations des clients domestiques et les professionnels de petite puissance, au travers d'un tarif social. A terme, la protection sera essentiellement centrée sur les ménages les plus vulnérables, couvrant 40% de la population.

Ce dossier sur l'énergie a fait l'objet de multiples communications au Conseil des Ministres de la part de

l'ancien Premier Ministres et des anciens ministres en charge de l'économie et de l'énergie, allant dans le sens de l'opportunité d'ajustements tarifaires, à la suite du déclenchement de la guerre Iran contre les Etats-Unis et l'envolée des prix des produits pétroliers : 04 mars 2026, 1^{er} avril 2026, 08 avril 2026, 15 avril 2026, 06 mai 2026, 20 mai 2026.

RÉTABLISSEMENT DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Honorables députés

Voudrons-nous continuer dans ce stress permanent de gestion des finances publiques après avoir constaté que le PRES ne peut produire des résultats spectaculaires avant quelques années au risque d'étouffer l'économie !

Honorables députés

Le Gouvernement avait fait l'annonce d'un choix assumé devant votre Assemblée, lors du débat d'orientation budgétaire du 30 juin 2026, de traiter son passif de manière ordonnée, dans le cadre de sa propre stratégie.

Par conséquent, nous avons annoncé publiquement, le 1^{er} septembre 2026, un Plan de Traitement de la Dette du Sénégal (PTDS) qui est quasi-finalisé dans ses moindres détails qui sauvegarderont les intérêts du Sénégal comme ceux de nos créanciers. Loin des schémas distillés pour apeurer la population, le Sénégal n'a ni la même composition de dette ni les faiblesses structurelles que les pays cités comme mauvais exemple qui nous guette.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a dévoilé les grandes lignes des objectifs visés.

Nous cherchons à :

- restaurer la viabilité de la dette : mieux vaut tard que de cogner le mur ;
- rétablir la confiance des investisseurs de portefeuille mais aussi ceux directs étrangers ;
- relancer l'économie sénégalaise qui manque de plus en plus d'oxygène ;
- ne pas mettre en péril la stabilité financière de l'UMOA : toutes les banques de l'Union ont des expositions sur le Sénégal.

Nous viserons donc essentiellement un allongement significatif de maturité de la dette et une réduction de son coût moyen afin de la ramener dans une trajectoire viable, c'est-à-dire bien articulée avec nos besoins de financement et un service de la dette compatible avec nos capacités réelles.

Nous bénéficierons, dans ce cadre, de l'accompagnement financier et en assistance technique du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ainsi que du concours financier des principaux créiteurs officiels et des banques multilatérales de développement, au travers de financements concessionnels et la reprise progressive des prêts-programmes et prêts-projets. Ce Plan de Traitement de la Dette du Sénégal a été conçu, en particulier pour la protection contre tout impact disruptif sur l'économie nationale et la population notamment sa composante vulnérable, ainsi que sur la solidité et la stabilité financière du système bancaire et financier de l'Union économique et monétaire Ouest africaine.

Nous avons travaillé avec acharnement sur ce dispositif depuis la mise en place du nouveau gouvernement avec

une grande certitude que ce processus pourra intégralement se boucler au cours du dernier trimestre de l'année 2026.

Honorables députés

Quel est le coût actuel de l'inaction ? Cinq dégradations par Moody's et autant par Standard & Poor's. Elles traduisent plus la sanction de l'incertitude que nos capacités à rebondir !

Quel est le coût estimé de l'inaction ? Un surcoût d'intérêt et de refinancement du fait de la fermeture de l'accès aux marchés internationaux de capitaux, d'accumulation et de portage d'arriérés, d'investissements publics comprimés.

Mon Gouvernement, sous les directives de Monsieur le Président de la République, a pris ses responsabilités, dans l'intérêt exclusif du Sénégal et de ses créanciers, pour traiter la dette. Un processus qui ne sera pas long comme le prédisent les cassandres. Nous avons l'expertise ; nous avons de la crédibilité ; nous avons l'écoute ; nous avons l'accompagnement nécessaire !

Honorables députés

Le redressement des comptes, c'est aussi le règlement des arriérés de paiement dus au secteur privé et une nouvelle doctrine de financement public.

Mon Gouvernement fait de l'apurement des arriérés de paiements, évalués à 1.956 milliards FCFA à fin mars 2025 (pour 5.425 dossiers réguliers et dossiers irréguliers à fin décembre 2024), une question centrale pour débloquer le pays et les entreprises, dont des milliers de TPE-PME-PMI. **Voilà une raison supplémentaire de la pertinence du Plan de Traitement de la Dette du Sénégal.**

Les entreprises nationales sont parmi les principales créancières de l'État ; les laisser attendre revient à leur faire financer leur activité sur leur trésorerie, et à le leur faire payer une seconde fois en agios. Un plan d'apurement a été élaboré, faisant appel à diverses modalités : paiements en numéraires, affacturage, titrisation, compensation fiscale, rééchelonnements.

La priorité dans le paiement des dossiers réguliers (49,5% du stock ; 2.406 dossiers) se fera sur la base des critères relatifs à l'ancienneté de la créance, au type

de créancier (PME, secteurs à haut impact social ou économique tels que la santé, l'éducation et les BTP).

Mon Gouvernement veillera à ne plus jamais faire du secteur privé national une variable d'ajustement dans la gestion de la trésorerie publique. Cette pratique inique a créé depuis longtemps pertes d'emplois, faillites, absence de croissance, pertes de potentiel de développement vers d'autres marchés. Le délai de paiement de la commande publique sera ramené à un plafond réglementaire opposable, et son respect suivi mensuellement, service par service. Les dispositions idoines ont été également prises pour renforcer le système d'information de suivi et de contrôle des règlements de la commande publique !

Honorables députés

Redresser les comptes publics, c'est aussi adopter une nouvelle doctrine de financement public, en application littérale de l'Agenda Sénégal 2050, celle d'un **État stratégique** : un État qui fixe le cap, définit et fait respecter les normes, régule les marchés, garantit la sécurité juridique des contrats, protège les consommateurs et préserve les intérêts stratégiques de

la Nation. Un État qui investit directement lorsque l'intérêt général l'exige, notamment dans les infrastructures structurantes, les services sociaux essentiels et les secteurs dans lesquels l'investissement privé ne peut intervenir seul, ou ne peut encore le faire dans des conditions compatibles avec nos objectifs de souveraineté, d'équité territoriale et d'inclusion sociale.

C'est en soumettant chaque décision d'investissement à une discipline analytique que nous éviterons les erreurs du passé : les engagements insuffisamment évalués, les participations publiques sans justification stratégique, les risques budgétaires mal maîtrisés et les projets dont les coûts sont supportés par la collectivité sans impacts proportionnés. Désormais, la légitimité d'une intervention publique ne se mesurera pas seulement aux ressources engagées, mais aux transformations effectivement obtenues.

Dans ce cadre, le recyclage d'actifs sera un pilier de la politique économique au cours des trois prochaines années. L'État transférera au FONSI des actifs marchands ou à potentiel marchand pour 1.000 milliards

de FCFA. Cette stratégie préservera l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la dette, tout en permettant de faire davantage avec les ressources disponibles. Elle soutiendra les projets catalytiques de l'Etat, grâce à près de 5.000 milliards de FCFA de capitaux mobilisables par effet de levier, principalement privés, et générer 200 000 emplois.

Les **partenariats public-privé** seront désormais exclusivement fondés sur la vérité des coûts et des risques : aucun contrat ne sera signé sans évaluation et présentation de ses engagements budgétaires à long terme.

DEUXIÈME ENGAGEMENT : L'ÉTAT REMIS EN ORDRE, L'ÉTAT DE DROIT

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Le redressement ne s'arrête pas aux agrégats. L'État lui-même se remet en ordre.

Audit des finances publiques

Le Rapport de la Cour des comptes sur l'audit des finances publiques sur la période 2019-31 mars 2024 effectué par l'Inspection générale des Finances a été déposé au Pôle judiciaire financier en avril 2025. Six (06) enquêtes ont été ouvertes par la Division des Investigations criminelles pour suspicion de détournement de deniers publics. Les enquêtes suivent leur cours.

Par ailleurs, il est un sujet que j'aborderai avec retenue, parce qu'il touche à des blessures encore vives : **les événements que notre pays a connus entre 1^{er} février 2021 et le 25 février 2024**. La justice a été saisie en juillet 2025 aux fins d'ouvrir une enquête sur des infractions liées ces événements politiques et se

trouvant hors de portée de la loi portant amnistie n° 2024-09 du 13 mars 2024. Toutes les victimes, dûment reconnues en tant que telles, ont droit à la reconnaissance de leurs droits. La justice suit son cours, dans le strict respect du droit, de la présomption d'innocence et de l'indépendance des juridictions. Il nous faut réconcilier sans effacer et juger sans persécuter. La ligne de crête est étroite ; nous la tiendrons.

Revue des contrats

La revue des contrats conclus dans les secteurs stratégiques par la Commission ad hoc mise en place en juillet 2024 suit son cours : hydrocarbures, mines, énergie, eau, grandes infrastructures, etc.

Une trentaine de conventions minières sont en cours de renégociation, et je veux redire solennellement les principes qui nous guident : **la sécurité juridique pleine et entière pour les investisseurs de bonne foi ; la fermeté partout où l'intérêt national a été lésé ; ni brutalité, ni naïveté dans le traitement des dossiers.**

En ma qualité de Premier Ministre, j'ai pu çà et là être perçu comme quelqu'un remettant en cause des acquis

du précédent Gouvernement. Que nenni ! **J'ai plutôt l'atout majeur d'avoir été là, bien présent, au début de toutes ces initiatives.** J'ai supervisé l'élaboration de l'arrêté primatorial ayant mis en place cette Commission ; j'ai été impliqué dans la sélection de ses premiers membres et à la revue de son règlement intérieur. Qu'est-ce qui peut donc justifier un revirement incompréhensible !!

En revanche, **mon expérience professionnelle de vieux routier de la finance**, à une station aussi stratégique qu'une Banque Centrale, me permet d'apprécier la robustesse d'un rapport d'audit, l'approche de négociation et les impacts économiques d'une situation de latence dans un partenariat avec des investisseurs. **La Confiance** doit être de mise dans un partenariat ; **l'objectivité** doit être une exigence à réclamer à un investisseur qui sciemment ou malgré lui a bénéficié d'avantages indus. **Il n'est pas à abattre ni à spolier** ; il n'est pas à snober ou faire chanter s'il coopère loyalement à la **résolution équilibrée**, dans le respect scrupuleux des **intérêts du peuple sénégalais**, des faits qui lui sont reprochés ; il n'est pas non plus à

charger d'un fardeau qui remette en cause la pérennité d'un investissement et à menacer les emplois des sénégalais qui y travaillent ; mais **il ne doit jamais se méprendre sur le fait que mis devant une situation de fait, l'Etat du Sénégal prendra en toute connaissance de cause toutes ses responsabilités** et fera face aux procédures contentieuses, bien armé !

Audits fonciers

Honorables députés

Quant aux audits fonciers, sur le littoral comme sur le domaine de l'État, j'en suis un acteur majeur. J'ai présidé, en ma qualité de Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, **la Commission ad hoc sur l'occupation du Domaine public maritime** à Dakar créée en mai 2024. J'ai remis en mains propres le rapport au Premier Ministre d'alors en juillet 2024, et au Président de la République en août 2024 pendant une cérémonie, en présence du Premier Ministre et de l'ensemble des membres de la Commission.

Concernant les travaux du **Comité technique mis en place par le Ministre des Finances et du Budget**, chargé de faire la situation sur la gestion foncière

dans certaines zones à Dakar, Thiès, Mbour et Saint-Louis, j'ai assuré, en ma qualité de Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, l'interface avec le Premier Ministre jusqu'à ma nomination le 30 avril 2025 en qualité de Ministre d'Etat, Ministre auprès du Président de la République chargé de l'Agenda Sénégal 2050.

J'informe les membres de cette auguste Assemblée ainsi que le Peuple sénégalais que les rapports sur les sept (07) zones concernées à Dakar, Thiès et Saint-Louis ont été finalisés entre juillet 2024 et février 2025 et déposés entre les mains du Premier Ministre, ci-devant Président de l'Assemblée nationale.

Les recommandations les plus complexes à mettre en œuvre en termes de réagencement des lotissements après récupération des parcelles ayant fait l'objet d'accaparement indu, nécessitaient des interactions périodiques pour valider les propositions du Comité technique dont je salue le professionnalisme, l'éthique et l'abnégation. C'est cette validation, en quasi-latence depuis 16 mois, que j'ai résolument pris à bras le corps dès ma prise de fonction à cause des

nombreuses souffrances engendrées aux bénéficiaires de bonne foi et, par ricochet, au secteur du bâtiment et de la construction. Les travaux en cours déboucheront sur les mesures suivantes : formaliser la récupération des accaparements ; refaire les plans d'occupation pour les personnes de bonne foi et leur donner leurs titres, mettre en œuvre les recommandations pour que cette situation ne puisse plus jamais se reproduire.

Voilà les faits sur ces travaux de revue des occupations foncières litigieuses. La commission d'enquête parlementaire mise en place par votre auguste Assemblée, 16 à 24 mois après le dépôt des huit (08) rapports, seront l'occasion de donner, enfin, aux sénégalais, s'il en était besoin, des éclaircissements complémentaires à ce qui est contenu dans les Rapports comme cause des dérives constatées et les recommandations que le Gouvernement aurait dû publier depuis lors.

Honorables députés

Un Etat de droit, c'est également des déclarations de patrimoine des assujettis exigées et suivies. J'ai déposé la mienne, et chaque membre du Gouvernement

en a fait autant dans les délais légaux : l'exemplarité se pratique, elle ne se proclame pas.

L'accès à l'information a changé de nature. La loi 2025-15 du 4 septembre 2025 a fait de la communication des documents publics un droit du citoyen, là où elle relève trop souvent, encore, du bon vouloir d'un service. Le Gouvernement s'attachera donc à rendre ce droit effectif, 12 mois après le vote de la loi en commençant par l'installation de la Commission nationale d'accès à l'information avant la fin septembre 2026. La règle sera l'ouverture ; le refus devra être motivé et pourra être contesté.

L'Etat juste, c'est également de garantir **un accès équitable à une justice performante et crédible**, pilier de l'Etat de droit. Mon gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures idoines pour l'efficacité judiciaire, la transformation numérique de la justice, la réforme pénitentiaire, la protection judiciaire et sociale des enfants ainsi que l'amélioration des conditions carcérales.

Un Etat juste, c'est particulièrement la consolidation de la gouvernance électorale et de la confiance

citoyenne. La paix et la stabilité passent par **des élections crédibles et transparentes.** C'est pourquoi mon Gouvernement fera de la réforme du cycle électoral une priorité. À l'horizon 2029, le Sénégal devra relever le défi de trois échéances électorales majeures à savoir, les élections territoriales en 2027, suivies de la présidentielle et des législatives en 2029.

A cet égard, la mise en œuvre des **recommandations du Dialogue national** constituera un chantier structurant, impliquant notamment un agenda législatif important relatif à la révision constitutionnelle, la création d'une Cour constitutionnelle, l'adoption d'un nouveau Code électoral et d'un Code des partis politiques.

Dans le **contexte politique particulier du pays,** mon Gouvernement veillera à une coordination accrue entre les parties prenantes des acteurs, afin d'anticiper les difficultés, clarifier les responsabilités et bâtir une administration électorale moderne, crédible et transparente, consolidant ainsi les acquis de 2024 et la confiance des citoyens.

L'Etat de droit, c'est également de rendre crédible et effectif le **Pacte national de stabilité sociale** pour une croissance inclusive. Je tiendrai à cet égard durant le mois de septembre, la réunion du Comité de pilotage du Pacte social pour une croissance inclusive. Je rencontrerai également les représentants du patronat et des organisations syndicales

Mon appel : nous faire mutuellement confiance. La situation des finances publiques est ce qu'elle est, mais dès que les moyens de l'État seront structurellement rétablis, rien ne devra s'opposer à garantir un climat social apaisé. Je rassure au passage les organisations syndicales que le nouveau Code du travail et le nouveau Code de sécurité sociale ne seront jamais une arme de l'État ou des employeurs contre les travailleurs. Au contraire, j'y veillerai personnellement. J'en ai déjà donné la preuve à travers l'épisode du conflit social récemment à la SN-HLM. C'est cela mon style, l'efficacité dans la discrétion, la justice pour le travailleur lorsqu'il est lésé. A cet égard, le Ministre chargé du travail poursuivra le processus de règlement des autres contentieux, notamment des licenciements considérés

comme abusifs avec soit la réintégration soit le paiement des droits des travailleurs lorsqu'il est clairement établi un lien contractuel régulier.

L'Etat de droit, c'est aussi, le civisme et la citoyenneté, qui renvoie aux attentes vis-à-vis du peuple pour un contrat social harmonieux. J'y reviendrai dans les dernières parties de ma Déclaration.

*TROISIÈME ENGAGEMENT : RENFORCER TOUTES LES DIMENSIONS
DE LA SOUVERAINETÉ*

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

La souveraineté se mesure d'abord à ce que nous ferons du pétrole, du gaz et des ressources minières. Deux voies s'offrent à un pays producteur : consommer la rente ou transformer une ressource épuisable en capital durable. Nous choisissons la seconde. Nous cesserons d'exporter à l'état brut ce que nous pouvons transformer, et nous convertirons les revenus extractifs en capacités productives, en compétences, en infrastructures et en protection des générations futures.

Transformer les ressources extractives en prospérité durable

Dans le domaine des hydrocarbures, PETROSEN SA exercera le leadership stratégique national de la politique pétrole-gaz, avec, lorsque cela est nécessaire, l'appui d'un partenaire international de référence.

A cet égard, le gaz national prendra une place croissante dans notre production électrique. L'enjeu n'est pas seulement énergétique : il est social, industriel et stratégique. **Produire chez nous pour payer moins cher chez nous, toute la logique est là.** Ce faisant, les subventions à l'énergie seront progressivement réduites à la plus stricte nécessité et au profit des couches les plus vulnérables de la population.

Les gisement pétroliers et gaziers de Sangomar et Grand Tortue Ahmeyim sont entrés en production depuis environ deux années. Les réserves prouvées sont estimées respectivement à 960 millions de barils de pétrole et 560 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Le Sénégal est devenu un pays pétrolier et gazier. Reste à faire ce qui compte vraiment : transformer cette production en électricité moins chère, en usines qui tournent et en emplois pour nos enfants.

À cet égard, je voudrais m'arrêter un instant sur le gisement gazier de Yakaar-Teranga. Ce projet revêt pour notre pays une importance stratégique particulière. Au-delà de son potentiel gazier, Yakaar-Teranga doit constituer l'un des piliers de notre souveraineté

énergétique, de la baisse structurelle du coût de l'électricité et de l'industrialisation du Sénégal.

Cependant, il y a lieu de souligner que la gestion de ce dossier souffre de manquements à corriger, notamment le recouvrement des indemnités qui doivent revenir à l'Etat du Sénégal à l'expiration normale du contrat en juillet 2026, évalués à 55 millions USD. **A quoi bon donc se précipiter pour reprendre un actif qui vous serait revenu naturellement 3 mois après ?**

Plus largement, notre bassin sédimentaire, avec 113 blocs pétroliers, demeure encore largement sous-exploré et recèle un potentiel important. Or, l'exploration et le développement des hydrocarbures nécessitent des investissements considérables, pouvant atteindre plusieurs milliards de dollars pour un seul projet, avec des risques géologiques et financiers importants supportés en premier lieu par les investisseurs.

Sachons donc raison garder ; notre souveraineté est naturellement en marche s'il plaît à Dieu. La cadence devra être rythmée par l'accumulation de ressources du Fonds intergénérationnel !

L'utilisation de notre gaz et de notre pétrole, d'abord pour nous-mêmes avant l'exportation, sera particulièrement bénéfique au secteur de l'électricité. A cet égard, le Président de la République m'a donné des instructions fermes en relation avec le Ministre de l'Energie et du Pétrole, afin que **l'approvisionnement de la SENELEC en Gaz naturel liquéfié (GNL), puisse intervenir à partir de janvier 2027, à partir de la production de la plateforme de GTA,** dans les conditions de volume et de prix fixées par « l'Obligation d'Approvisionnement du marché domestique - DSO ». Cela permettra de facto une réduction des coûts d'approvisionnement de la SENELEC qui sera répercutée sur le prix de vente de l'électricité.

Concernant la production et la distribution d'électricité, la SENELEC se dotera des moyens de renforcer ses capacités de production intrinsèque par la réduction progressive du recours aux solutions temporaires et aux capacités louées ainsi que des pertes techniques avec des compteurs intelligents.

La stratégie de filialisation de la SENELEC sera articulée autour d'un schéma vertical par métiers, construit autour de la chaîne de valeur de l'électricité. L'objectif est de transformer progressivement la SENELEC en un Groupe intégré, avec une société mère holding de structure légère assurant le pilotage stratégique et des filiales opérationnelles (Production, Transport, Distribution et Commercialisation, Chaîne Gaz) clairement responsabilisées sur leurs métiers, leurs coûts et leurs résultats.

Dans les mines, la vision est de faire du secteur un levier de souveraineté et de prospérité partagée. Le nouveau Code minier sera adopté avant fin 2026 ; les conventions continueront d'être renégociées ; l'audit des titres sera finalisé ; le Fonds de réhabilitation des sites et carrières, le cadastre minier et le Fonds d'appui au développement local seront rendus pleinement opérationnels. Le fer, les phosphates et l'or seront davantage transformés localement. La SOMISEN sera structurée en filiales spécialisées, l'exploitation artisanale mieux encadrée, la participation de l'État

consolidée et l'accès du secteur privé national aux titres et à l'exploitation élargi.

À l'horizon 2029, le secteur minier devra générer environ 600 milliards de FCFA de recettes annuelles pour l'État, contre 370 milliards en 2019 ; une valeur ajoutée de 3 606 milliards, contre 1 969 milliards ; un taux de transformation locale de 50 % ; la formalisation de 50 % des acteurs de l'orpaillage ; et la traçabilité de 90 % de l'or. Ces cibles devront être suivies comme des résultats de souveraineté et non comme de simples volumes d'activité.

Le contenu local ne sera pas une formule de préambule. Les obligations de sous-traitance nationale, de formation et de transfert de compétences seront vérifiées contrat par contrat, et leurs taux publiés chaque année. Une ressource qui ne fait pas travailler les entreprises sénégalaises et ne forme pas nos ingénieurs n'est pas pleinement nationale. La règle d'affectation des revenus pétroliers et gaziers, entre budget, Fonds de stabilisation et Fonds intergénérationnel, sera appliquée strictement et rendue publique. A travers le Fonds Intergénérationnel, dont la

gestion est confiée au FONSI, il y a une responsabilité qui dépasse notre génération. Le Fonds est alimenté chaque année par un minimum de 10 % des revenus du pétrole et du gaz, et les ressources placées dans des investissements rentables et à faible risque.

Notre engagement dans l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives sera maintenu : un baril mal géré appauvrit plus sûrement qu'un baril non découvert.

Développer les souverainetés productive, industrielle et numérique

Produire davantage, transformer plus et sécuriser l'alimentation

La souveraineté alimentaire est une priorité stratégique de l'Agenda national de Transformation. Elle passera par la montée en puissance des Coopératives agricoles communautaires, la maîtrise de l'eau, la mécanisation adaptée, les aménagements hydroagricoles, les agropoles et la relance des filières stratégiques. Conservation, stockage et transformation locale seront renforcés dans le cadre de contrats-programmes couvrant toute la chaîne de valeur. Pour le riz de la

Vallée du Fleuve Sénégal, l'État accompagnera l'entente entre producteurs, riziers, importateurs et commerçants afin que plus aucun kilogramme de riz local ne reste invendu. L'examen de la loi agro-sylvo-pastorale et par l'Assemblée nationale revêt, à cet égard, un caractère urgent.

À l'horizon 2029, **la production locale devra couvrir 64 % des besoins en riz, 114 % en pomme de terre, 100 % en oignon, 96 % en viande et 40 % en lait.** Les revenus des ménages agricoles devront progresser de 25 % par rapport à la situation de référence. Le nombre moyen de mois d'activité productive rentable passera de trois à cinq, grâce à la mobilisation de l'eau sur 320.000 hectares et à la création de 100 Coopératives agricoles communautaires. La couverture des besoins en semences certifiées atteindra 65 % en 2030, et 1.500 centres de gestion des équipements et infrastructures rurales soutiendront la modernisation de l'agriculture et de l'élevage.

Le Code de la santé publique vétérinaire améliorera l'alimentation et la santé animales. Les subventions agricoles évolueront progressivement vers

l'investissement et la sécurisation des revenus. Les sociétés nationales du secteur -notamment SONACOS, SODEFITEX, SAED et SODAGRI- seront restructurées afin d'accomplir leurs missions, de lever des financements sur leurs propres bilans et de réduire leur dépendance au budget public. Dans la pêche et l'aquaculture, la mise en œuvre du Masterplan 2025-2034 devra porter la production halieutique à 563 724 tonnes et la production aquacole à 239 902 tonnes à l'horizon 2034, tout en renforçant la lutte contre la pêche illicite.

La souveraineté productive, hors secteur extractif, consiste à produire davantage de ce que nous consommons, à transformer ce que nous extrayons, cultivons ou pêchons, et à mieux financer notre développement par la mobilisation des ressources internes, une fiscalité plus juste et une gestion intelligente de la dette. La souveraineté industrielle suppose de conserver au Sénégal la valeur ajoutée aujourd'hui exportée avec les matières premières. Les chaînes de valeur, les industries de transformation, les zones économiques spéciales et les partenariats de

production seront soutenus. La relance de l'industrie pharmaceutique locale devra permettre de couvrir 50 % des besoins nationaux.

La souveraineté est aussi numérique. L'État doit sécuriser les données publiques et les identités numériques, dématérialiser les services, protéger les infrastructures critiques et soutenir l'innovation. Le numérique est simultanément un instrument de puissance, d'efficacité publique, d'inclusion et d'émancipation. Son déploiement sera donc évalué à travers la disponibilité des services, leur usage effectif, la réduction des délais et des coûts, l'interopérabilité des systèmes et la maîtrise nationale des données et des infrastructures.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Rehausser la défense, la sécurité et la protection des infrastructures critiques

Il n'y a pas de souveraineté économique sans souveraineté tout court. Depuis juillet 2025, plus aucune emprise militaire étrangère n'est établie sur le sol sénégalais. La fin des emprises militaires étrangères

ouvre une coopération de défense fondée sur des partenariats choisis, transparents et conformes à nos intérêts. Dans un environnement régional marqué par la progression de la menace djihadiste et les trafics transfrontaliers, une loi de programmation militaire actualisée sera soumise au Parlement. Elle portera sur la modernisation et le maintien en condition des équipements, le renseignement, la mobilité des unités et la condition des personnels. La loi d'orientation relative à la base industrielle et technologique de défense, adoptée en Conseil des ministres en mai 2026, ainsi que le recrutement direct d'ingénieurs et d'experts, soutiendront cette modernisation.

La sécurité intérieure renforcera ses outils, ses capacités opérationnelles, la sécurité civile et la résilience territoriale. Les installations pétrolières et gazières en mer, les câbles sous-marins, les centrales et le futur réseau de gazoducs constituent des infrastructures critiques. La zone économique exclusive sera mieux surveillée contre les atteintes aux installations et la pêche illicite. Le cloud souverain, les données de l'État et les systèmes essentiels seront

protégés comme des actifs de défense nationale. La délimitation concertée des frontières avec les pays voisins sera poursuivie. Le génie militaire, la protection civile et les sapeurs-pompiers contribueront davantage aux secours, à la lutte contre les inondations et aux grands travaux d'intérêt public ; les formes de service à la Nation offriront aux jeunes discipline, compétences et métiers.

Honorables Députés,

Affirmer notre diplomatie et notre souveraineté culturelle

Notre politique étrangère reposera sur le bon voisinage, l'intégration africaine, la paix et la sécurité internationales, la diplomatie économique et la protection des Sénégalais de l'extérieur. La diaspora sera pleinement associée au développement national, et nos ambassadeurs, consuls généraux et agents diplomatiques continueront de porter le rayonnement du Sénégal. Nous assurerons également qu'aucun discours de xénophobie ne prospère au pays de la Teranga. En retour, nous veillerons sur le strict respect par les étrangers vivant parmi nous des règles de séjour.

Ce rayonnement bénéficiera à notre secteur touristique, en particulier avec la visibilité qui sera apportée au Sénégal par l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse Dakar 2026. La marque pays Sénégal et l'héritage JOJ seront des marqueurs de notre rayonnement, au travers d'un programme structuré de développement de l'industrie de l'événementiel. Nous avons ainsi l'ambition de renforcer le tourisme d'affaires, le tourisme balnéaire dans les régions à fort potentiel, de développer le tourisme religieux, les éco-parcs touristiques. La promotion du tourisme interne et récepteur bénéficiera également de toute l'attention requise.

La souveraineté est enfin culturelle : elle est ce qui reste quand tout est parti. Le patrimoine matériel et immatériel sera protégé et des équipements structurants, notamment la Bibliothèque nationale et la Cité du cinéma, seront développés. Les industries culturelles et créatives deviendront un moteur de croissance, d'emploi et d'innovation ; les droits et la protection sociale des créateurs seront rendus effectifs ; au moins 865 entreprises créatives seront

accompagnées entre 2027 et 2029. **Dans l'artisanat,** les filières telles que le cuir et les peaux seront structurées, les quotas réservés dans la commande publique appliqués et un Registre national biométrique de l'artisan mis en place.

*QUATRIÈME ENGAGEMENT : RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS DES
SÉNÉGALAIS*

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,**

Le quatrième engagement du Gouvernement est simple à énoncer et exigeant à tenir : **résoudre les difficultés de nos concitoyens et améliorer, jour après jour, leur qualité de vie.** Les Sénégalais attendent des changements concrets. Notre action sera donc jugée à partir d'indicateurs directement perceptibles : coût du panier de consommation courante ; poids de l'alimentation, du logement, de l'énergie, du transport, de la santé et de l'éducation dans le revenu des ménages ; pouvoir d'achat disponible après les dépenses essentielles ; emplois décents créés et insertion des jeunes formés ; durée annuelle d'activité productive et rentable, notamment en milieu rural ; accès effectif à l'eau, à l'assainissement, aux soins et aux services publics ; réduction des délais et des coûts supportés par les usagers. La doctrine de l'Agenda national de Transformation consiste précisément à relier chaque projet, programme et réforme à ces résultats

mesurables, afin que l'action publique transforme réellement la vie des populations.

Alléger le Panier de la ménagère

L'allègement du panier de la ménagère repose sur deux leviers : produire ce que nous mangeons ; manger ce que nous produisons ; en d'autres termes, la souveraineté alimentaire en actes.

Le panier de la ménagère est particulièrement sensible à l'évolution des produits avec une pondération élevée dans la consommation, à savoir : **les céréales non transformées, le pain, la viande de bœuf, les poissons frais, les huiles, le sucre, les légumes frais, le lait**. Cette situation est exacerbée durant la saison des pluies pour la viande, les produits halieutiques et les légumes frais. Tous ces produits sont cultivables, cultivés et commercialisés au Sénégal. Qui blâmer donc : l'Etat ? Les producteurs, les consommateurs, les importateurs, les commerçants ? Les marchés internationaux ?

Mon Gouvernement s'engage à prendre à bras le corps cette situation au travers des contrats-programmes filières Etat-Secteur privé afin de diagnostiquer, dans

ses moindres détails, les failles et de proposer une stratégie à moyen terme. En attendant, nous renforcerons les moyens de stockage et les contrôles sur toute l'étendue du territoire.

Protéger les ménages vulnérables et mieux cibler la solidarité

La prospérité partagée exige des filets sociaux robustes. L'ANSD dénombre 1 000 649 ménages vulnérables, alors que 355 013 ménages pauvres seulement sont effectivement couverts : le déficit atteint 645 636 ménages, soit **près de cinq millions de Sénégalais exposés à la vulnérabilité ou à la pauvreté**. Notre réponse reposera sur quatre priorités : (i) consolider la protection sociale et la résilience des familles ; (ii) accélérer l'autonomisation économique des femmes ; (iii) renforcer la protection de l'enfant et l'inclusion des personnes handicapées et des groupes vulnérables ; (iv) moderniser le pilotage de l'action sociale.

Dès 2027, l'objectif est de **faire bénéficier à un million de ménages pauvres et vulnérables, soit 7,8 millions de Sénégalais, d'un filet social solide**. L'enveloppe,

portée à 70 milliards de FCFA en septembre 2026, sera doublée à 140 milliards en 2027.

Les arriérés des Bourses nationales de sécurité familiale seront apurés au cours de ce mois de septembre 2026. Les économies issues d'un ciblage plus juste des subventions énergétiques seront réorientées vers les populations qui en ont le plus besoin. Ainsi, l'efficacité de la dépense publique devient un instrument d'équité sociale.

Faire de l'énergie un levier de pouvoir d'achat

Honorables députés

Résoudre les difficultés quotidiennes, c'est rendre l'énergie disponible à un coût soutenable, car elle pèse sur toute la chaîne de production et de consommation. Le gaz national prendra une place croissante dans la production électrique : **produire chez nous pour payer moins cher chez nous.**

Pour les populations, ces transformations devront se traduire par deux résultats visibles : une baisse de 30% du prix du Kwh d'électricité à l'horizon 2030 et la réduction des écarts d'accès entre villes et campagnes.

A cet égard, le Programme d'accès universel sera intensifié pour les 6.471 localités restant à électrifier.

Garantir un logement et un cadre de vie décents

Le déficit de logements est estimé à 500 000 unités et augmente chaque année de 10 000 à 15 000 unités.

Notre ambition est de livrer au moins 30 000 logements effectivement occupés par an et de porter progressivement de 56 % à 75 % la proportion de Sénégalais vivant dans un habitat décent. Les programmes de logements sociaux et abordables seront relancés ; le foncier aménagé sera mobilisé ; une filière nationale des matériaux de construction sera soutenue afin de réduire durablement les coûts. Les instruments publics (SICAP, SN-HLM, CDC Habitat, Fonds pour l'Habitat social, SAFRU, Banque de l'Habitat du Sénégal et Kajom Capital) seront réorganisés et mieux articulés. La planification du Grand Dakar et la Nouvelle Ville de Thiès devront incarner une urbanisation durable, inclusive, résiliente et territorialement équilibrée.

Faire de chaque investissement une plateforme d'emplois et de compétences

Chaque projet de l'Agenda Sénégal 2050 devra devenir une plateforme de formation, d'insertion et de création de valeur. Le Masterplan fait ressortir, à l'horizon 2029, un potentiel global de 1.520.000 emplois. Parmi les principaux gisements figurent les cibles suivantes : 113.500 emplois liés aux Coopératives agricoles communautaires, 60.000 dans la pêche artisanale et l'économie bleue, 50.000 dans le logement abordable, 45.000 dans les agropoles, 33.000 dans les industries culturelles et créatives, 27.000 autour des Jeux olympiques de la jeunesse et de leur héritage, 22.000 dans les filières lait et aviculture, 18.000 dans l'aquaculture et 16.000 dans les énergies renouvelables. Ces projections devront être déclinées en contributions vérifiables, assorties de trajectoires, de jalons, de responsabilités et de taux d'insertion. Notre ambition est que chaque investissement public ou privé de l'Agenda produise des compétences, des activités et des emplois durables identifiables.

Investir dans l'éducation et la recherche

Cette ambition requiert **des infrastructures et des réformes éducatives** à la hauteur : suppression des abris provisoires, construction de 12 LYNAQE, de 15 000 salles de classe connectées et de 45 Espaces numériques ouverts ; finalisation des universités de Matam, du Sénégal oriental et du Sine-Saloum ainsi que des résidences universitaires. La réforme curriculaire, les STEM, le bilinguisme, les langues nationales, la transformation numérique et l'intégration des daaras seront poursuivis. Après 4 980 enseignants recrutés en 2025, un programme spécial de 2 527 recrutements sera lancé au plus tard au quatrième trimestre 2026. La Stratégie nationale de l'alimentation scolaire entrera également en phase opérationnelle.

Dans le supérieur, nous mettrons en œuvre l'Agenda national de Transformation de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANTESRI) qui repose sur trois leviers cohérents avec la trajectoire nationale : redresser le système en le stabilisant ; impulser les réformes structurelles ; accélérer par les leviers d'impact et de souveraineté.

Rendre les soins accessibles partout et à tout moment

Honorables députés

Dans la santé, la proximité, la qualité et la dignité seront les critères de résultat.

Le diagnostic situationnel fait ressortir que 80% des ressources infrastructurelles, matérielles et humaines des services publics et privés de santé sont concentrés à Dakar.

Une telle situation est incongrue. Par conséquent, nous nous engageons à ce que les urgences, les services de maternité, pédiatrie, chirurgie, télémédecine, la couverture sanitaire et la présence effective des personnels soient renforcées sur tout le territoire. La continuité des soins doit être garantie lors de toute rénovation hospitalière ; les coupures d'eau et d'électricité dans les établissements de santé ainsi que l'attribution de marchés à des opérateurs inadaptés ne sont pas acceptables. Le relèvement des plateaux techniques sera accéléré par la construction et la rénovation d'hôpitaux, de centres et de postes de santé. Sur la période 2026-2034, le Gouvernement renforcera

la couverture santé universelle et l'Assurance maladie obligatoire, actualisera la carte sanitaire et déploiera le Dossier Patient Informatisé ainsi que l'Observatoire de la santé.

CINQUIÈME ENGAGEMENT : L'ÉQUITÉ TERRITORIALE DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Le *Jub*, *Jubal*, *Jubbanti*, c'est aussi l'équité territoriale, qui sera une exigence constante. Il n'est plus acceptable que le progrès se concentre tandis que des territoires sont encore en manque de routes, eau, électricité, soins, formation et équipements de base. L'investissement public sera orienté vers l'équilibre territorial, la déconcentration effective et le renforcement des pôles de développement. Cette territorialisation n'est pas une simple répartition géographique des dépenses : elle consiste à organiser les portefeuilles de projets autour des potentiels économiques, des besoins sociaux et des impacts propres à chaque espace.

Faire des pôles territoires les moteurs d'un développement équilibré

Dakar produit près de la moitié de la richesse nationale sur trois dixièmes de pour cent du territoire : aucune économie ne peut durablement prospérer dans une telle configuration. Le référentiel organise huit pôles

territoires fondés sur leurs avantages réels : Dakar ; Thiès ; le Centre autour de Kaolack, Fatick et Kaffrine ; le Nord de Saint-Louis à Podor ; le Nord-Est autour de Matam ; le Sud-Est de Tambacounda à Kédougou ; le Sud en Casamance naturelle ; et l'ensemble Diourbel-Louga. Le déploiement commencera de manière progressive par les pôles Sud, Centre et Nord. L'Acte IV de la décentralisation accompagnera ce mouvement pour passer d'une décentralisation principalement administrative à une véritable décentralisation de développement.

Plus spécifiquement, le **Plan Diomaye pour la Casamance** fera l'objet d'un pilotage renforcé. Près de vingt-quatre mois après le Conseil interministériel du 8 octobre 2024 consacré au retour des déplacés, les résultats demeurent insuffisants en raison d'un portage institutionnel faible, d'une articulation déficiente des acteurs et d'un budget non couvert. Un Comité de pilotage présidé que je présiderai sera institué à la Primature. Pour le Sénégal oriental, une réunion interministérielle sera tenue en octobre 2026 afin

d'arrêter les orientations du **Plan Diomaye** pour le Sénégal oriental et d'en sécuriser la structuration.

Relier les territoires par des infrastructures structurantes

La territorialisation exige des **infrastructures de transport** sûres, résilientes et durables.

Le Gouvernement poursuivra le **désenclavement routier** sur plus de 3 000 kilomètres, notamment dans le Dande Maayo et la Boucle du Fouladou, ainsi que la réhabilitation de plus de 500 kilomètres de corridors et routes nationales. Les corridors Kaolack-Tambacounda, Saint-Louis-Rosso et Diourbel-Kaolack-Ziguinchor seront renforcés ; le second pont de Ziguinchor sera lancé et le pont de Rosso finalisé.

Les aéroports de Ziguinchor, Saint-Louis, Ourossogui et Matam seront réhabilités. La stratégie de hub aérien sera mise en œuvre avec rigueur. La restructuration financière d'Air Sénégal sera achevée avant fin 2026 et l'année 2027 consacrée au choix d'un partenaire stratégique et financier de référence.

Le système ferroviaire sera relancé par la réhabilitation de la voie métrique Dakar-Tambacounda,

l'étude d'une ligne à écartement standard et la troisième phase du TER entre l'AIBD et Thiès.

Les ports de Ndayaane et Bargny-Sendou seront finalisés ; le port de Kaolack rénové ; l'avant-projet du port de Nikine étudié ; cinq quais modernes de pêche artisanale, une gare de gros-porteurs et un port sec à Kidira seront réalisés. Ce programme sera complété par trois gouvernances, 26 préfectures, 126 sous-préfectures et la finalisation des infrastructures judiciaires en construction.

Le plan de redressement de la **Société nationale La Poste** devra, quant à lui, faire de l'opérateur un levier de cohésion territoriale, d'inclusion numérique et d'inclusion financière.

Assurer l'accès universel à l'eau et renforcer la résilience

L'accès universel à l'eau est visé en 2030 grâce à la diversification des sources et à la sécurisation de l'approvisionnement du triangle Dakar-Thiès-Mbour, de Touba et de Kaolack, notamment par le Grand Transfert d'Eau et le transfert de Malem Hodar. La part de l'assainissement urbain géré de manière sécurisée

devra passer de 40 % à 60 %, parallèlement au renforcement de la résilience face aux inondations. Le barrage hydroélectrique de Sambangalou, développé dans le cadre de l'OMVG, procurera au Sénégal 189 GWh par an et un potentiel d'irrigation de 40 000 hectares. La réforme du Code de l'eau, la création d'une autorité de régulation et la réforme de troisième génération du service public de l'eau permettront d'harmoniser l'urbain et le rural et de refonder le modèle économique du secteur.

III. LES PROJETS CATALYTIQUES — LE SECTEUR PRIVÉ — LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

Honorables Députés,

Des engagements sans projets ne sont que des intentions bien rédigées.

A – Les projets catalytiques

Le Gouvernement a retenu un ensemble resserré de projets catalytiques, ainsi nommés parce qu'ils ne valent pas seulement par eux-mêmes : chacun débloque une contrainte qui bloquait tout le reste. Ce sont nos grandes batailles !

Dans l'énergie et l'industrie lourde, trois chantiers commandent la décennie :

- ✓ Le développement gazier de **Yakaar-Teranga**, dont la première phase est évaluée entre cinq et dix milliards de dollars US, selon le modèle de conception qui sera approuvé après les études.

✓ **Le Réseau gazier du Sénégal** transportera le gaz

provenant des champs avec une première phase en cours de mise en œuvre entre le gisement Grand Tortue Ahmeyin (GTA) et la Centrale électrique de Gandon.

✓ Enfin, **le projet SAR 2** avec la modernisation du raffinage et le complexe pétrochimique associé.

Dans les mines, les projets majeurs portent sur :

✓ **le fer et la métallurgie** dans le pôle Sud-Est avec le hub minier régional de Kédougou et la Falémé

✓ **les phosphates et engrais** dans les pôles Nord-Est et Diourbel-Louga ; A souligner que le projet industriel de phosphates et d'engrais de Matam est également adossé à un centre de recherche et à une université.

Dans l'agriculture et l'agro-industrie, deux chantiers structurent la souveraineté alimentaire. **L'usine d'engrais azotés** doit couvrir nos besoins et alimenter le marché régional. À cela s'ajoutent **les trois**

agropoles, Nord, Ouest et Est, et un **projet agro-industriel** sur dix mille hectares à terme.

Dans les infrastructures, trois opérations changent l'échelle du pays :

✓ **Le Grand Transfert d'Eau**, depuis le lac de Guiers ou le fleuve Sénégal sur environ deux cent soixante-dix kilomètres, doit sécuriser durablement l'alimentation du triangle Dakar-Mbour-Thiès, de Touba et des Niayes, avec une usine de traitement de six cent mille mètres cubes par jour.

✓ **La nouvelle ligne ferroviaire à écartement standard entre Dakar et Tambacounda**, prolongée vers Kidira, portera plus de vingt millions de tonnes par an et mobilisera plus de vingt mille emplois pendant les travaux.

✓ **La décongestion de nos plateformes portuaires**, avec le port en eau profonde de Ndaayane et le

port de Bargny Sendou, achèveront de faire du Sénégal la porte logistique de l'hinterland ouest-africain.

Dans le social, trois programmes touchent directement la vie des gens :

- ✓ **Le programme national d'accès au logement** et de renouvellement urbain vise cinq cent mille logements à l'horizon 2035, sur un déficit estimé à trois cent mille unités dont la moitié à Dakar.
- ✓ **Le programme hospitalier régional et la mise à niveau des plateaux techniques** doivent nous rapprocher des standards de l'Organisation mondiale de la santé, alors que nous comptons aujourd'hui un lit d'hôpital général pour près de deux mille six cents habitants et un lit de réanimation pour cent quarante-sept mille. La construction de quatre nouveaux hôpitaux régionaux de niveau 3, d'une capacité de 350 lits chacun à Saint-Louis, Ziguinchor, Mbour et Kaolack a été érigée en priorité stratégique.

Il s'agira des premiers partenariats public-privé (PPP) à grande échelle dans le secteur de la santé.

✓ **Le cluster pharmaceutique** doit porter la production locale de médicaments de quinze à cinquante pour cent d'ici 2035.

Des manifestations d'intérêt ont été reçues pour tous ces projets.

Dans le secteur financier et des affaires, Dakar Millenium Center d'un coût de 500 milliards constitue un projet structurant de redéveloppement urbain, visant la transformation d'un site stratégique de 37 hectares à Ouakam en un quartier d'affaires de classe mondiale. Situé sur la Corniche Ouest, l'un des corridors les plus emblématiques de Dakar, ce projet a vocation de faire de Dakar un hub financier, avec un quartier d'affaires mixte de référence, combinant activités économiques, innovation, services urbains, mobilités modernes et cadre de vie attractif.

Dans le numérique, les ambitions seront portées par le New-Deal technologique qui vise « une société numérique et un pays de services à forte valeur

ajoutée ». Dans ce programme, l'axe important sera le **cloud souverain**, qui hébergera sur notre sol les données sensibles de l'État. **L'Intelligence artificielle** sera également au centre de nos tous les projets au travers d'une stratégie accélérée d'usages sectoriels.

Ces projets ne se réaliseront pas tous au même rythme. Aucun d'eux n'entrera en exécution sans étude achevée, montage financier bouclé et impact démontré. Ils passeront tous par la banque de projets et par la règle que j'énoncerai tout à l'heure. J'aime mieux vous annoncer aujourd'hui quinze projets et vous en livrer douze, que vous en annoncer cinquante et vous en livrer six.

La liste des projets est contenue dans une matrice que nous publierons dans les différentes langues. Aucun territoire n'est oublié. Aucune urgence n'est négligée

B - LE SECTEUR PRIVÉ ET LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale

Honorables Députés,

Affirmer notre souveraineté ne signifie ni que l'État doit tout entreprendre, ni que le Sénégal doit se replier sur

lui-même. La souveraineté est la capacité de définir librement nos priorités, de maîtriser nos choix stratégiques, de protéger nos intérêts essentiels et de nouer des partenariats conformes à notre trajectoire nationale. Compte tenu de la profondeur encore limitée de l'épargne nationale, des capacités de l'appareil productif et des investissements requis par l'Agenda national de Transformation, notre développement reposera sur une alliance exigeante entre un État stratège, un secteur privé national renforcé, des entreprises publiques recentrées, les collectivités territoriales, la diaspora et des investisseurs étrangers sélectionnés selon leur contribution effective à nos objectifs de transformation.

Ce que l'État doit aux entreprises

Le rapport Business Ready 2025 de la Banque Mondiale attribue au Sénégal un score global de 56,05 sur 100 : 67,42 pour le cadre réglementaire, mais seulement 44 pour les services publics aux entreprises et 56,74 pour l'efficacité opérationnelle. Notre défi n'est donc plus seulement de concevoir des réformes, mais de les convertir en services accessibles, rapides et

effectivement utilisés. Ce que l'État doit d'abord à l'entreprise, c'est la prévisibilité ; ensuite, la célérité ; enfin, le paiement de ses dettes.

Les textes d'application du Code des investissements de 2025 et le cadre des partenariats public-privé seront finalisés avant la fin de l'année 2026, en garantissant la sécurité juridique, la protection contre l'expropriation, la liberté de transfert des capitaux. L'APIX poursuivra la dématérialisation intégrale : création d'entreprise en vingt-quatre heures, opérations d'import-export en dix jours, permis de construire et déclarations fiscales en ligne. Le parcours de l'investisseur sera formalisé et diffusé dans les principales langues d'affaires et dans nos langues nationales. Chaque réforme aura un responsable désigné, une échéance rendue publique et un indicateur mesurant la baisse réelle des coûts et des délais.

L'apurement de la dette intérieure sera conduit à son terme. Faire attendre les entreprises revient à leur imposer le financement du budget sur leur trésorerie et à fragiliser l'emploi. Le secteur privé national ne sera plus une variable d'ajustement de la trésorerie publique.

Faire grandir les champions nationaux et les PME

L'initiative présidentielle Sunu Champions accompagnera, sur des critères publics et vérifiables, une quinzaine d'entreprises nationales à fort potentiel qui exportent, transforment, investissent et forment. Toutefois, l'emploi sera surtout créé par les très petites, petites et moyennes entreprises, les exploitations agricoles, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat et les unités industrielles des territoires.

Quatre leviers seront mobilisés : réserver une part significative de la commande publique aux entreprises nationales et imposer la sous-traitance locale dans les grands contrats ; renforcer les garanties pour lever l'obstacle du collatéral ; simplifier fiscalité et formalités afin que la formalisation devienne avantageuse ; déployer l'accompagnement technique, la normalisation et la certification au plus près des pôles territoriaux. Une entreprise de Ziguinchor ne devrait pas devoir se rendre à Dakar pour obtenir un certificat.

Financer la transformation de l'économie

Notre appareil financier demeure trop étroit et finance insuffisamment le secteur primaire, l'industrie et les

PME. Business Ready 2025 révèle l'écart entre les dispositifs et leurs effets : 73,77 points pour la réglementation financière et 70,85 pour l'information sur le crédit, contre 51,94 pour l'efficacité opérationnelle de l'accès au financement. Selon l'Enquête Entreprises 2024, 64,2 % des établissements considèrent cet accès comme un obstacle majeur ou très sévère. L'existence de textes, de fonds et de garanties ne suffit donc pas : les ressources doivent devenir accessibles, soutenables et adaptées.

Le Gouvernement renforcera les mécanismes de promotion et de garantie ; corrigera les faiblesses des banques publiques de développement dans le financement de l'agriculture, de l'habitat et des PME-PMI industrielles ; amplifiera le financement du contenu local ; favorisera une masse critique de fonds d'investissement et de fonds communs de placement, notamment pour la diaspora ; développera la finance et la microfinance islamiques ainsi que le Takaful ; encouragera enfin le crédit-bail et l'affacturage.

IV. LA BOUSSOLE : LA MÉTHODE – L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

J'ai dit que le Cap serait maintenu. Je vous dois maintenant la part la plus exigeante de cette Déclaration : quelle méthode pour de l'impact ? Quelles attentes vis-à-vis des sénégalais ? Comment sauvegarder notre patrimoine appelé « stabilité ».

A – La méthode

Ce que nous ajustons, et pourquoi. Deux raisons m'y conduisent.

La première tient à la contrainte de financement. Elle est sans précédent et n'autorise plus la moindre dispersion. Quand chaque franc compte, l'État doit apprendre à concentrer son effort sur ce qui transforme réellement la vie des citoyens.

La seconde tient aux enseignements de l'exécution.

Malgré des acquis réels, les premières années ont révélé une très faible structuration, des démarrages trop lents, un suivi trop irrégulier. L'évaluation du Plan de Redressement économique et social (PRES), que le

Président de la République a confiée à ce Gouvernement, sera conduite en vue d'apporter les corrections requises.

Ajuster la méthode, c'est donner au Cap les moyens de tenir dans la durée. Nous ne changeons pas de destination : nous changeons d'allure, de chargement et de discipline de marche. Au point où nous en sommes, la méthode n'est plus l'accessoire du PROJET ; elle est le PROJET lui-même, et elle conditionne tous les chantiers de la transformation structurelle de notre pays.

Dans mon métier de banquier central, j'ai appris qu'on ne doit promettre que ce qu'on peut tenir, et qu'il faut tenir ce que l'on a promis. C'est là le fondement de toute crédibilité.

Voici donc, en six temps, ce que sera la conduite de l'action gouvernementale.

Prioriser. Nous quittons la logique du catalogue pour un portefeuille resserré de projets à fort impact, sélectionnés par un dispositif unique, la banque de projets. Aucun projet d'envergure ne sera plus lancé sans qu'au moins 5 % de son coût d'investissement aient été consacrés à sa préparation.

Financer autrement. Ce n'est rien d'autre que de la discipline budgétaire, de la mobilisation de recettes nouvelles, la rationalisation des dépenses publiques, l'orthodoxie dans l'endettement et la gestion des finances publiques. Je fixe ici la règle d'airain de ce Gouvernement : pas un franc emprunté sans impact démontré.

Exécuter. Chaque ministre recevra une lettre de mission assortie d'objectifs mesurables, véritable contrat de performance, et ces lettres seront rendues publiques. Des revues trimestrielles d'exécution, que je présiderai moi-même, passeront chaque portefeuille au crible. La maîtrise d'ouvrage sera déconcentrée vers les pôles territoriaux, les délais rendus opposables aux administrations, et le suivi des directives des Conseils des ministres et des conseils interministériels érigé en instrument de pilotage permanent.

Mesurer : le pilotage par les impacts constitue l'une des marques distinctives que ce Gouvernement entend imprimer à l'action publique. Nous ne mesurerons plus seulement les moyens mobilisés ou les activités

réalisées, mais les transformations concrètes produites dans la vie de nos concitoyens et dans les territoires.

Dialoguer : je veillerai à la mise en œuvre du pacte de stabilité et de progrès social, fondé sur une trajectoire salariale soutenable, équitable et sincère, la transparence des comptes publics, la compétitivité de notre économie et la préservation du pouvoir d'achat. La concertation sera également permanente avec le secteur privé national, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les organisations de la société civile, les jeunes, les collectivités territoriales et les forces vives de la Nation.

Rendre compte, enfin : les indicateurs de pilotage de la transformation feront l'objet d'une publication trimestrielle, dans des formats accessibles, documentés et territorialisés. Un débat annuel d'évaluation permettra de présenter devant votre Assemblée les résultats obtenus, les écarts constatés, les difficultés rencontrées et les mesures correctives engagées. Dans le respect des exigences de souveraineté, de sécurité et de protection des données personnelles, l'ouverture des

données publiques utiles à l'évaluation deviendra le principe, et leur restriction, l'exception dûment justifiée.

Mesurer les impacts, organiser le dialogue et rendre compte des résultats : telle sera notre méthode. Elle doit restaurer la confiance, renforcer la responsabilité publique et inscrire l'action gouvernementale dans une culture durable de la preuve, de la transparence et de la redevabilité. Cette exigence engage chaque membre du Gouvernement. Elle m'engage, personnellement, devant la représentation nationale et devant le peuple sénégalais.

Ces principes ont été mes guides durant ces tous premiers mois dans la fonction de Premier Ministre.

La méthode est marche depuis lors.

Dès le premier Conseil des ministres, le 5 juin 2026, la feuille de route du Gouvernement a été calée sur la méthode et les urgences de la saison : les intrants et la sécurisation de la campagne agricole 2026-2027, la protection des populations pendant la soudure, le bon déroulement des examens, la préparation de l'hivernage. **J'ai déjà tenu une douzaine de réunions de dialogue de gestion** avec différents ministères pour

le cadrage du travail gouvernemental et plusieurs réunions interministérielles de traitement d'urgences cruciales ou de résolutions de problèmes ad hoc.

Parmi celles-ci, je peux citer : les travaux de la Commission d'examen des contrats dans les secteurs stratégiques ; la réactivation des réunions du Premier Ministre avec le Comité chargé du suivi des recommandations des audits fonciers ; le Comité de Pilotage du Programme national de Bourse de Sécurité familiale pour la validation de la certification du Registre national unique des bénéficiaires ; la restructuration financière de la compagnie nationale Air Sénégal ;

Je cite également les rencontres suivantes : la problématique des licences de pêches délivrées en avril 2026 lors du précédent Gouvernement ; la problématique de la menace de l'Union européenne de délivrer un carton rouge au Sénégal pour défaut de mise en œuvre intégrale des recommandations issues d'un audit sur les mesures à prendre contre les activités illicites de pêche ; fort heureusement, un sursis à statuer a été donné au Sénégal ; l'examen des résultats d'audit de la SENELEC et de l'Hôpital Principal de Dakar ; la

situation des travaux de reconstruction de l'hôpital Le Dantec ; la situation de la société pharmaceutique MEDIS qui était au bord du dépôt de bilan ; les solutions à la mévente du riz de la Vallée du fleuve Sénégal ;

Je relève par ailleurs les réunions consacrées à la situation de crise à la SN-HLM ; le déblocage de situation des travaux du projet de construction par l'OMVS du barrage hydro-électrique de Sambangalou, région de Kédougou ; l'examen de la situation de l'orpaillage clandestin à Kédougou ; l'examen du dossier de reprise par le Sénégal du projet de Yakaar Téranga ; la stratégie nationale pour l'optimisation de l'exploitation des phosphates du pays.

Enfin, j'ai installé auprès de la Primature **les Communautés de pratiques**, afin que les meilleures compétences de la Nation, dans l'administration comme dans les universités et grandes écoles, dans le secteur privé comme dans la diaspora, viennent nourrir la décision publique.

J'ai été particulièrement au front d'urgences que j'ai trouvées sur place ; des dossiers qui, pour la plupart, n'attendent qu'à être finalisés.

B - CE QUE NOUS ATTENDONS DES SÉNÉGALAIS

Chers compatriotes,

Un gouvernement ne redresse pas un pays tout seul. C'est un peuple qui le fait, avec son gouvernement. Nos anciens le disent mieux que moi : « **Nit, nitay garabam** » et d'autre disent « **Nit, nite moy garabam** » (l'homme est le remède de l'homme ou l'homme doit user de sa conscience humaine). Je veux donc dire, avec respect, ce que l'État attend de chacune et de chacun. Non comme une leçon, mais comme la seconde signature d'un contrat.

La lucidité, d'abord : accepter la vérité des chiffres et le temps long du redressement. Ce qui a été déstructuré pendant des années ne se répare pas en quelques mois.

Le pragmatisme ensuite, qui consiste à s'en tenir aux faits et à préférer les résultats aux querelles. Le tableau de bord public donnera à chaque citoyen, à chaque journaliste, à chaque élu les moyens de ce jugement.

L'engagement, enfin, car notre sagesse n'a jamais séparé la foi de l'effort : « *Attache fermement ta*

monture, puis remets-toi à Dieu pour qu'elle ne s'échappe pas ». Cet engagement se manifeste d'abord par le civisme fiscal, car chaque impôt éludé, c'est un forage qui ne sera pas creusé, une classe qui ne sera pas construite ; payer l'impôt est, au-delà de l'acte citoyen, un acte de souveraineté. Le consommateur local ensuite, qui est la politique industrielle du quotidien, à la portée de chaque ménage. Le volontariat et le service à la Nation enfin, dont j'ai appris la valeur sous les drapeaux du Prytanée militaire, et dont les Jeux olympiques de la Jeunesse Dakar 2026 seront, dès le mois prochain, la première grande mobilisation. J'y ajoute l'apport de notre Diaspora, que nous voulons investisseuse, bâtisseuse et ambassadrice.

En regard, l'État tiendra sa part. Il donnera la transparence, qui est le prix de la confiance. Il veillera à ce que l'effort demandé soit équitable et qu'il commence au sommet, par le train de vie de l'État et par la conduite de ceux qui gouvernent. Il protégera les plus vulnérables, en toutes circonstances. Je ne demande pas aux Sénégalais de croire le Gouvernement sur

parole. Je leur demande de le juger sur pièces, et je m'engage à leur fournir les pièces.

C - LA STABILITÉ COMME L'AIGUILLE DE LA BOUSSOLE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Il me reste à dire l'aiguille de la boussole. Dans le chemin étroit et rugueux où navigue notre pays, la valeur cardinale porte un nom : la stabilité.

Il y a d'abord la stabilité institutionnelle. Elle requiert un respect scrupuleux de la séparation des pouvoirs. Le Gouvernement que je conduis ne tiendra jamais une majorité, ici, pour acquise d'avance : elle se mérite, texte après texte, séance après séance. Je ne m'en plains pas ; j'y vois une exigence salubre. À toutes les forces politiques représentées dans cet hémicycle, je tends la main. Sur les finances publiques, sur l'école, sur l'eau, sur la justice, il existe un intérêt supérieur du Sénégal qui ne connaît ni majorité ni opposition. Vous nous trouverez devant vos commissions et vous obtiendrez des réponses à vos questions. En retour, mon Gouvernement s'attend à un environnement

parlementaire constructif pour le bénéfice du peuple et l'unité dans la défense de ses intérêts.

Vient ensuite la stabilité macroéconomique : une signature restaurée, une monnaie commune solide, des comptes sincères. C'est la condition silencieuse de tout le reste, du prix du pain au taux du crédit.

Reste la stabilité sociale, qui tient en peu de mots : la concertation avant la décision, la parole tenue après. Que nul ne s'y trompe : cette stabilité n'est pas la prudence des immobiles. Elle est la force tranquille des bâtisseurs. Aucun grand ouvrage ne s'élève sur un sol qui tremble, et c'est parce que nous voulons bâtir grand que nous tiendrons le sol ferme.

Monsieur le Président

Honorables Députés,

Les enfants qui naissent cette année dans nos maternités auront vingt-quatre ans en 2050. C'est pour leur génération que le Cap a été fixé. C'est devant eux que nous répondrons de nos actes, longtemps après que nos noms auront quitté les revues de presse. **Je mesure la gravité de l'heure.** Je la préfère aux facilités

des temps ordinaires, car c'est dans les moments difficiles que l'on reconnaît les équipages. Et je n'oublie pas que d'autres qui viendront après nous, trouveront à leur tour des murs solides et des fissures. Puissent-ils dire de notre passage ce que je souhaite qu'on en retienne : nous avons consolidé ce qui tenait, et nous n'avons pas remis au lendemain ce qui devait être réparé.

Je résumerai l'esprit de tout ce que je viens de dire en une phrase, et je souhaite qu'on me l'oppose s'il le faut.

Ce Gouvernement ne demande pas à être jugé sur ses intentions, mais sur son efficacité et sur ses résultats. Chaque ministre sera lié par un contrat de performance, chaque projet évalué publiquement, chaque franc dépensé tenu de produire un effet vérifiable dans la vie des Sénégalaises et des Sénégalais. La Vision 2050, c'est un État exemplaire, une économie productive et une prospérité partagée. **L'unique mission** que m'a confiée le Président de la République, Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar Faye, est de travailler, avec mon Gouvernement, à **transformer cette ambition**

nationale en réalités visibles et palpables. Vous l'avez démarré, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, dans vos précédentes fonctions de Premier Ministre, moi à vos côtés et ceux du Président de la République.

J'ai l'ambition et le devoir de poursuivre ce travail !

Le Cap est fixé. La méthode est arrêtée. La mesure sera publique. Il ne nous reste plus qu'à nous retrouver ensemble dans ce dur labeur, avec l'aide de Dieu et par la volonté des Sénégalais, en pensant toujours aux plus vulnérables d'entre eux, en moyens, en santé et en opportunités ; ceux-là sont nos vrais mandants et nous devons être leur serviteurs zélés en toute humilité ; surtout en nous rappelant cette sentence divine, d'avoir crainte d'un jour où nous serons ramenés vers notre Seigneur et que chacun d'entre-nous sera rétribué pour ce qu'il aura acquis et ne sera point lésé.

Que Dieu bénisse le Sénégal.

Vive la République !

Vive le Sénégal !

Vive l'Unité africaine !

Vive la Paix dans le Monde !

Je vous remercie de votre attention.